

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juillet 2014

OBJET

**Approbation du règlement intérieur
du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale**

Délibération n°9

Rapporteur : Mme CADET

EXPOSE DES MOTIFS

L'article R. 123-19 du Code de l'action sociale et des familles fait obligation aux Centres Communaux d'Action Sociale d'élaborer un règlement intérieur qui a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement de leur Conseil d'Administration.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'adopter le règlement intérieur du Conseil d'Administration du C.C.A.S. joint à la présente.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 10 juillet 2014.

Extrait conforme

Le Président,

Michel BREUILLE